



➤ Septembre 2025

Charte éthique du CRR Maurice Ravel – Pays Basque

Préambule

Le Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice Ravel – Pays Basque, régie autonome de l'Agglomération Pays Basque, est un lieu d'enseignement, de création et de diffusion artistique.

À travers cette charte éthique, le CRR affirme son attachement aux valeurs universelles de respect, d'égalité et de solidarité, tout en intégrant les enjeux contemporains de responsabilité sociale et environnementale.

Elle s'adresse à l'ensemble de la communauté : élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques, familles, partenaires et publics.

1. Inclusion et égalité

Le Conservatoire s'engage à accueillir tous les élèves, quels que soient leurs besoins physiques, sensoriels ou cognitifs. Cela implique des infrastructures accessibles, des programmes inclusifs et des partenariats avec des structures spécialisées. Les enseignants bénéficient de formations régulières sur l'inclusion, et les supports pédagogiques sont adaptés (formats audio, braille, FALC, etc.).

Des dispositifs de soutien personnalisés sont proposés aux élèves à besoins particuliers, en lien avec leurs familles et des professionnels compétents. Un référent handicap accompagne les agents, dont les compétences sont reconnues et les postes aménagés selon les besoins (notamment via la RQTH). Une commission accessibilité veille au suivi et aux améliorations continues.

Le CRR se donne pour mission d'être un conservatoire accessible à toutes et à tous.

Cela implique :

- **Accessibilité physique et pédagogique** : adapter les locaux et les parcours pour les personnes en situation de handicap moteur, sensoriel, cognitif ou psychique ; proposer des aménagements personnalisés pour les usagers à besoins particuliers.
- **Égalité des genres et mixité** : garantir une représentation équilibrée dans les jurys, comités, instances de décision et recrutements ; lutter contre les stéréotypes liés aux disciplines artistiques et aux métiers (ex. instruments genrés, danse, service technique/scolarité) ; promouvoir des figures féminines dans le répertoire enseigné.
- **Non-discrimination** : assurer une vigilance constante face aux discriminations fondées sur l'origine, la culture, la langue, les opinions, l'orientation sexuelle, le genre, les convictions religieuses, l'âge ou la situation sociale.

- **Lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles (VHSS) :** nommer un·e référent·e, diffuser un protocole de signalement clair, former les équipes, protéger les victimes, sensibiliser régulièrement élèves et familles.
- **Ouverture culturelle :** intégrer dans l'offre d'enseignement et de diffusion des esthétiques variées en écho à la diversité des publics.

2. Bien-être et conditions de travail

La santé physique, mentale et émotionnelle est essentielle à un environnement d'apprentissage créatif et productif. Le Conservatoire s'engage à offrir un environnement sain et sécuritaire, à mener des actions de prévention et de sensibilisation (addictions, hygiène, audition, ergonomie, blessures), et à favoriser l'équilibre entre vie personnelle, étudiante et professionnelle.

Des dispositifs spécifiques incluent le soutien psychologique, un réseau de professionnels de santé, la promotion de pratiques artistiques responsables et l'organisation d'ateliers/formations sur la santé. Un accompagnement à l'accès aux soins (mutuelle complémentaire, aménagements de temps de travail) peut être proposé.

Un établissement artistique épanouissant repose sur la qualité de vie au travail et d'étude.

Nos engagements :

- **Équilibre vie professionnelle / personnelle :** garantir le droit à la déconnexion, aménager des rythmes compatibles avec la santé et la vie familiale.
- **Climat bienveillant :** valoriser l'écoute mutuelle, la médiation et le dialogue comme outils de régulation ; encourager le travail collectif et interdisciplinaire. Un management bienveillant, dans la clarté et la communication avec les instances de dialogue et les équipes.
- **Prévention de la souffrance et du mal-être :** instaurer une vigilance partagée (agents, élèves, familles) pour repérer et accompagner les situations de détresse.
- **Formation et reconnaissance des personnels :** encourager la formation continue, valoriser les initiatives et projets innovants.
- **Espaces conviviaux :** penser le Conservatoire comme un lieu de vie (salles d'attente, espaces partagés, moments festifs et associatifs) favorisant la convivialité et la rencontre.

3. Engagement environnemental

Conscient de l'urgence climatique, le CRR s'engage à réduire son empreinte écologique et à sensibiliser sa communauté.

- **Sobriété matérielle :** limiter l'usage du papier et des plastiques à usage unique, privilégier la dématérialisation, recycler et réemployer les équipements.
- **Mobilité durable :** favoriser les transports collectifs et le covoiturage pour les élèves et personnels, développer une flotte de véhicules hybrides/électriques, encourager la pratique des mobilités douces.
- **Énergies propres :** poursuivre l'adhésion à des groupements d'achat d'énergie renouvelable et locale.
- **Sensibilisation des élèves :** intégrer l'écocitoyenneté dans les projets pédagogiques et artistiques (concerts thématiques, spectacles sur l'environnement, ateliers de sensibilisation).
- **Gestion durable des locaux :** inscrire les projets d'aménagement ou de rénovation dans une démarche HQE (Haute Qualité Environnementale).

4. Responsabilité artistique et pédagogique

Droits culturels

Le Conservatoire Maurice Ravel et l'Orchestre du Pays Basque s'engagent à promouvoir et protéger les droits culturels de tous les individus. Chaque personne a le droit de participer à la vie culturelle, de contribuer à la création artistique et de bénéficier des bienfaits de la culture.

Principes : accès à la culture, participation active, enseignement artistique pour tous, valorisation de l'identité régionale et de la diversité culturelle, soutien aux créateurs et organisation d'échanges culturels. Une commission des droits culturels est mise en place pour surveiller et évaluer le respect de ces engagements.

Le CRR conjugue **exigence artistique** et **bienveillance éducative**.

- **Qualité et rigueur** : garantir des enseignements structurés, exigeants et stimulants, respectueux des parcours de chacun.
- **Innovation pédagogique** : encourager les approches créatives (éveil artistique commun musique-danse, pédagogie de projet, expérimentations interdisciplinaires).
- **Autonomie et confiance** : aider chaque élève à construire son projet artistique personnel, développer l'esprit critique, l'autoévaluation et l'estime de soi.
- **Diversité des pratiques** : promouvoir la transversalité (concerts mêlant musiques d'esthétique différentes, danse et théâtre) et les partenariats avec le tissu culturel et associatif local.
- **Éthique de la transmission** : bannir toute forme d'abus de pouvoir dans la relation pédagogique, privilégier un accompagnement respectueux et constructif.

5. Achats et gestion responsables

Le Conservatoire veille à une gestion éthique et durable de ses ressources.

- **Achats responsables** : privilégier les fournisseurs locaux, les circuits courts et les prestataires engagés dans des démarches environnementales et sociales.
- **Transparence** : garantir l'équité et la concurrence loyale dans les procédures de marchés publics.
- **Sobriété budgétaire** : optimiser l'usage des ressources et lutter contre le gaspillage, dans une logique de responsabilité collective.
- **Partenariats solidaires** : ouvrir les appels d'offres aux structures d'insertion et d'économie sociale et solidaire.

6. Mise en œuvre et suivi

- La charte est **annexée aux règlements intérieurs** (agents, élèves) et présentée à toute nouvelle personne intégrant le Conservatoire.
- Un **comité éthique** composé de représentants des personnels, des élèves et des familles veille à son application et propose des actions correctives.
- Un **rapport annuel** fait le point sur les engagements éthiques et RSE, afin d'assurer une amélioration continue.
- Des **formations et temps de sensibilisation** sont organisés pour garantir la diffusion de cette culture éthique au sein de l'établissement.

7. Conflits d'intérêts et usage des moyens publics

Conformément au Code général de la fonction publique, chaque agent et collaborateur du Conservatoire a le devoir de prévenir toute situation de conflit d'intérêts. Est considéré comme conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public, attaché aux fonctions exercées, et des intérêts privés susceptibles d'influencer ou d'altérer l'indépendance, la neutralité ou l'impartialité de la personne.

Les agents doivent s'abstenir d'utiliser leur fonction ou les moyens du Conservatoire à des fins personnelles, associatives ou commerciales étrangères au service. L'abus de biens sociaux, c'est-à-dire l'utilisation des ressources, matériels, locaux ou financements publics à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont destinés, constitue une faute grave susceptible d'engager la responsabilité disciplinaire et pénale de son auteur.

Chaque membre de la communauté du CRR Maurice Ravel s'engage à signaler toute situation pouvant être interprétée comme un conflit d'intérêts et à agir avec loyauté, probité et transparence, dans le respect des droits et devoirs de l'agent du service public.

Conclusion

En adoptant cette charte, le Conservatoire Maurice Ravel – Pays Basque affirme sa volonté d'être un établissement exemplaire : un lieu de création, d'apprentissage et de partage, ouvert sur son territoire et attentif à ses responsabilités sociales, culturelles et environnementales.